



POLITIQUES GÉNÉRALES DU RQMP



**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
SUR LES MATÉRIAUX DE POINTE**

[Le Comité exécutif du RQMP]

3 juillet 2024





Table des matières

I. Coordination	2
II. Comités	3
a. RQÉMP	3
b. Comité des Grandes Conférences	4
c. Comité Liaison Industrielle	5
d. Comité EDI.....	5
e. Processus de création de nouveaux comités	5
III. Politiques d'appui aux activités de rayonnement	6
IV. Politique de reconnaissance du travail.....	6
V. Directives linguistiques.....	7



Politiques du Regroupement Québécois sur les Matériaux de Pointe (RQMP)

Les présentes politiques servent de lignes directrices concernant un certain nombre de sujets afin d'assurer une pérennité et une cohérence dans le temps dans les actions du comité exécutif (CE) et du RQMP. Elles relèvent du CE et sont appelées à être modifiées par ce dernier pour s'adapter à de nouvelles situations ou à des changements d'orientation scientifiques, ou de l'environnement financier ou politique, des règles des organismes subventionnaires, etc.

I. Coordination

La personne coordonnatrice est chargée de la gestion générale du RQMP, c'est-à-dire :

- Soutien aux comités
 - Appuyer le CE, le RQÉMP et tous les comités du RQMP dans les tâches dont ils ont la responsabilité
 - Organiser les rencontres du CE et d'autres comités du RQMP
- Gestion administrative
 - Recueillir, organiser et présenter des informations sur tous les aspects du RQMP : liste des membres, compétences des membres, publications, subvention, infrastructures, etc.
 - Coordonner la rédaction de demandes de subvention collectives; des rapports annuels et des rapports requis par les conseils subventionnaires et par les institutions
 - Maintenir une banque de données sur les étudiants et le personnel faisant partie du RQMP
 - Organiser l'assemblée des membres
 - Rédiger des procès-verbaux des rencontres du CE et de l'assemblée des membres
 - Coordonner les demandes de bourses étudiantes
 - Tenir à jour l'annexe des statuts et politiques avec la composition des comités du RQMP
- Gestion financière
 - Gérer des fonds en commun et distribuer des fonds aux institutions et membres en fonction des décisions du CE ou de la personne directrice du RQMP
 - Vérifier le respect des règles de dépenses



- Être la personne contact pour les conseils subventionnaires, FQRNT, CRSNG, MEIE, et d'autres organismes externes
- Organisation des activités du RQMP
 - Organiser les activités scientifiques et sociales du RQMP (rencontres étudiantes, rencontres d'axes, Grande conférence, séminaires, etc.)
 - Apporter des nouvelles idées d'activités au CE
 - Assurer la gestion et logistique des activités (mise en place, promotion, inscription, réservations de locaux, de traiteur, de services techniques et de bus, s'assurer du bon déroulé de l'événement sur place, traiter les factures, etc.)
 - Créer le programme scientifique des activités lorsqu'il n'y a pas de comité assigné
 - Rédiger les rapports d'activité
 - Lorsqu'autorisée par le CE du RQMP, aider à l'organisation des colloques, congrès internationaux, ateliers de formation, et écoles d'été qui concernent au moins deux axes de recherche du RQMP.
 - Accueillir et organiser la visite de scientifiques étrangers pour les activités du RQMP
- Visibilité du RQMP
 - Représenter le RQMP à l'occasion de congrès, rencontres et visites officielles
 - Établir et maintenir des relations entre le RQMP et les universités, les gouvernements, l'industrie, et les médias
 - Rédiger des communiqués de presse et d'autres documents d'information tels que l'infolettre hebdomadaire
 - Donner de la visibilité et promouvoir les activités du RQMP, par exemple en gérant et en alimentant le site Web, les comptes du RQMP sur les réseaux sociaux en nouvelles sur les membres et activités

II. Comités

Le RQMP se dote d'un certain nombre de comités, créés par le CE, avec des mandats qui concernent des activités particulières d'animation ou d'orientation. Les comités permanents sont décrits dans cette section. Leur composition passée et présente est détaillée dans l'annexe.

a. RQÉMP

Le Regroupement Québécois Étudiant sur les Matériaux de Pointe (RQÉMP) est la communauté étudiante aux cycles supérieurs, sous la direction d'un.e membre du Regroupement Québécois sur les Matériaux de Pointe (RQMP). Le RQÉMP a son comité organisateur composé de plusieurs étudiant.e.s de toutes les institutions du RQMP, pour un mandat d'un an renouvelable. La composition du comité du RQÉMP doit être fixée au 1^{er} novembre de chaque année pour assurer



les activités de l'année. Le Comité organisateur a pour mandat d'animer et de promouvoir le RQÉMP. Il se doit de cibler ses activités en fonction des intérêts et des besoins propres de sa communauté afin qu'un maximum de membres du RQÉMP se reconnaisse et s'y voit représenté. L'organisation d'une École d'été annuelle est l'élément central de ce mandat. Il est souhaitable que les activités du RQÉMP soient accessibles, dans la mesure du possible, aux gens de l'extérieur du RQÉMP.

L'organisation des activités du RQÉMP devrait tenir compte des trois aspects suivants :

- 1) Formation – apporter un supplément à la formation des étudiants et du personnel hautement qualifié
- 2) Intérêt – stimuler l'intérêt pour la science dans les domaines de recherche du RQMP
- 3) Information – renseigner les étudiants sur le RQMP (recherche, membres, activités, infrastructures, etc.)

Il est à noter que l'aspect social de ces activités joue un rôle essentiel à leur succès et doit être supporté.

Le budget alloué au RQÉMP est voté par le CE lors du vote du budget global du RQMP. Un rapport annuel des activités du RQÉMP incluant un compte rendu du budget doit être présenté au CE chaque année.

b. Comité des Grandes Conférences

Le Comité des grandes conférences est chargé de l'organisation de la Grande Conférence du RQMP, soit le colloque annuel du regroupement, elle se tient généralement au printemps, dans un des pôles du RQMP en alternance. Chaque année un thème en sciences des matériaux est choisi par le Comité, qui invite aussi un.e scientifique internationale sur ce thème, ainsi qu'un.e membre de chaque institution du RQMP, pour présenter leurs recherches sur le sujet et partager leur expertise. En général, la Grande Conférence se conclut par une session de présentations par affiche et un cocktail réseautage. Le reste du programme est flexible selon les choix du comité et les demandes du RQÉMP.

Le Comité organisateur est composé de 3 membres réguliers (un.e par institution) pour une durée de 3 ans. Un membre du comité RQÉMP est consultant.e sur le comité pour représenter le point de vue de la communauté RQÉMP. Le changement des membres du comité Grande conférence se fait en alternance afin d'assurer un suivi entre les comités. Chaque personne qui quitte le comité des



Grandes Conférences doit suggérer son/sa remplaçant.e et le CE valide le choix. L'historique de la composition du comité est dans l'Annexe.

Un support logistique adéquat est assuré par la personne à la coordination.

c. Comité Liaison Industrielle

Le comité Liaisons Industrielle est composé de 3 membres réguliers du RQMP (un.e par institution) ayant de nombreux contacts industriels. La durée du mandat du comité n'est pas fixée. Les membres du comité doivent suggérer leur remplaçant.e s'ils quittent le comité, le choix sera validé par le CE. Le mandat du comité Liaison Industrielle est d'assurer et stimuler les liens entre le RQMP et les entreprises en science des matériaux de pointe, entre autres en recrutant des membres industriels, et en organisant les activités industrielles répondant aux besoins du RQMP et du RQÉMP.

d. Comité EDI

Le comité Équité Diversité Inclusion a été créé pour s'assurer que les valeurs EDI sont bien appliquées au sein du RQMP. Pour cela, il organise les activités de formation et sociale répondant aux besoins des membres en matière d'égalité entre les membres, équité entre les corps de métiers, intégration des nouveaux membres et de la diversité.

Le comité EDI est composé de 6 membres, 2 par institution dont un.e membre du corps professoral et un.e membre de la communauté étudiante ou de recherche. Le comité est également assisté par la personne à la coordination.

e. Processus de création de nouveaux comités

Dès qu'une nouvelle activité est proposée par le RQMP, si elle nécessite un comité organisateur séparé, un comité sera créé. Par exemple, au cours de l'existence du RQMP, il y a eu un comité enseignement, un comité séminaire, etc. Il peut également s'agir de comités chargés de se pencher sur une question, comme le comité d'orientation qui a établi les nouveaux axes du RQMP en 2020.

La création de nouvelles activités du RQMP peut être proposée par les membres, par le CE ou par la personne à la coordination. La proposition d'activité est présentée au CE qui évalue la pertinence de l'activité dans le programme scientifique du RQMP. Suite à la validation de la nouvelle activité, le



CE et la personne coordinatrice décident de concert si un comité organisateur est nécessaire ou si la coordination est capable d'organiser seule ladite activité.

C'est le CE qui vote la création d'un nouveau comité et décide les mandats de ce comité. Tout comité du RQMP devrait, si possible, être composé de représentant.e.s de toutes les institutions du RQMP en nombre égal.

III. Politiques d'appui aux activités de rayonnement

Depuis la diminution drastique des subventions des regroupements stratégiques, le RQMP ne peut plus soutenir les événements des membres depuis la portion commune du budget. Les événements financés et organisés par le RQMP sont ceux qui ont été **soumis au Comité Exécutif et qui concernent au moins deux axes de recherche** du RQMP. Les membres peuvent soumettre leurs propositions d'événements au CE avant le vote annuel du budget (qui a généralement lieu à l'hiver).

Cependant, chaque institution a la liberté de se garder une enveloppe de commandite dans le budget qu'elles reçoivent du RQMP.

IV. Politique de reconnaissance du travail

Afin de s'assurer que toutes les personnes au RQMP soient respectées et leur travail reconnu, le RQMP se dote d'une politique de reconnaissance du travail, inspirée de la politique de [l'American Physical Society](#).

Toute personne ayant participé à un projet publié, présenté en public, ou breveté doit recevoir une reconnaissance de son travail, même si ces personnes ont reçu une contribution financière pour leur expertise :

- Les personnes employées ou étudiantes ayant contribué à l'étude (par exemple en donnant une formation scientifique, d'utilisation d'équipement, etc.) doivent être mentionnées dans la publication.
- Toute contribution intellectuelle (analyse de résultat, participation à la réflexion, participation aux expériences, etc.) donne droit d'être répertoriés parmi les auteur.e.s ou inventeurs.trices, sauf en cas de refus écrit de la personne.
- La liste des auteur.e.s doit se limiter aux personnes citées ci-dessus.



Le plagiat constitue un comportement scientifique contraire à l'éthique et n'est jamais acceptable.

Les membres du RQMP doivent mentionner leur appartenance au regroupement dans leurs affiliations de recherche.

Cette politique s'applique à tous les membres du RQMP c'est-à-dire les professeur.e.s membres réguliers, tous leurs employé.e.s de recherche, chercheurs.ses postdoctoraux, et étudiant.e.s.

Voici quelques mises en situation en exemple :

Mention dans les remerciements d'une publication, d'une présentation, ou d'un brevet	Parenté de la découverte : Auteur sur la publication, mention dans les présentations de recherche, inventeur sur le brevet
Toute personne vous ayant formé sur l'équipement nécessaire à vos recherches	Toute personne ayant réfléchi avec vous sur le protocole expérimental et/ou ayant analysé les résultats avec vous
Toute personne ayant discuté avec vous ce qui vous a aidé dans votre projet, mais il n'y a pas eu de suivi du projet	Toute personne ayant participé à la réflexion et méthodologie de recherche tout au long du projet
Relecture de manuscrit	Rédaction d'au moins une partie du manuscrit

V. Directives linguistiques

Étant donné les deux particularités du RQMP d'être dans une province dont la langue officielle est le français et d'inclure une institution dont la langue de fonctionnement est l'anglais, il est probable qu'il existe des membres unilingues dans l'une ou l'autre langue. Afin d'assurer une inclusion de tous les membres, la direction du RQMP encourage l'organisation de conférences entièrement bilingues. Cependant, si la durée de la conférence ne permet pas des présentations bilingues, les conférencier.ère.s donneront leur présentation dans la langue de leur choix entre le



français et l'anglais avec un support visuel dans l'autre langue. Il est tout de même conseillé d'introduire l'orateur.trice de façon bilingue.